

ARRETE DU MAIRE
N°DG-2026-062

DEPARTEMENT
Seine-et-Marne
CANTON
Champs-sur-Marne
COMMUNE
Champs-sur-Marne

Direction Générale
Réf. : VV/NB

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU MAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'ARRONDISSEMENT DE TORCY POUR LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

Le Maire de Champs-sur-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-25 ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.111-19-30, R.123-38 à R.123-42 ;

VU le Décret n°95-260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, modifié, notamment les articles 23 à 27 ;

VU les élections du Maire et des adjoints lors du Conseil municipal d'installation du 28 mars 2026, suite aux élections municipales du 22 mars 2026.

CONSIDÉRANT qu'outre la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité instituée dans chaque département, le Préfet de Seine-et-Marne a créé une Commission d'arrondissement de Torcy commune pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique et l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public (E.R.P.),

CONSIDÉRANT que le Maire est membre de droit de la Commission d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité,

CONSIDÉRANT que le Maire peut désigner un ou plusieurs adjoints pour le suppléer,

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement du Conseil municipal pour le mandat 2026/2032, il convient de désigner les représentants du Maire, au sein de cette Commission de l'arrondissement de Torcy pour la sécurité et l'accessibilité dans les E.R.P.,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont désignés représentants du Maire au sein de la Commission de l'arrondissement de Torcy pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique et l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public (E.R.P.), les 10 adjoints au Maire soit :

Monsieur Jean-Patrick MARTY
Madame Anisoara MARTIN
Monsieur David QUERY
Madame Mylène RIAD
Monsieur Alexandre PRHACHANPHENG
Madame Manysa ZIELINSKI
Monsieur El Mehdi NAAINIAA
Madame Sophie GUEYRARD
Monsieur Jérôme PRIGENT
Madame Annick COLAS ;

ARTICLE 2 : Cette désignation est valable pour la durée de ce nouveau mandat du Conseil municipal ;

ARTICLE 3 : Ainsi, délégation de signature est donnée à l'adjoint représentant le Maire, pour la séance de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la Sécurité et l'Accessibilité concernée ;

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent Arrêté qui sera inscrit au Registre des Arrêtés du Maire, et dont l'ampliation sera transmise aux :

- Sous-Préfet de Torcy, qui préside cette Commission d'arrondissement pour la Sécurité et l'Accessibilité dans les E.R.P.,

Et notifié aux intéressés.

Fait à Champs-sur-Marne, le 12 mai 2026

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Arrêtés, a été transmis au représentant
de l'Etat le 20/05/2026
et publié et notifié le 26/05/2026
qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.



Le Maire,

Michel COLAS



Le Maire,

Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication et notification.